

mémoires. Le comité s'est également réservé suffisamment de temps, à la fin de chaque journée d'audience, pour entendre de brèves déclarations faites par des citoyens qui étaient venus assister aux audiences et qui voulaient prendre la parole. Au total, pendant les six mois qu'ont duré les audiences publiques, nous avons organisé 30 réunions-débats et entendu 161 exposés présentés par des organismes ou des particuliers, ainsi que 131 brèves déclarations.

Afin d'encourager le public à participer le plus possible à notre étude, nous avons également accordé beaucoup d'importance aux médias, avant notre arrivée dans chaque ville et pendant notre séjour. Nous avons tenu des conférences de presse, les membres du comité ont donné des interviews et nous avons encouragé les journalistes à discuter avec les témoins qui étaient venus nous donner leur point de vue.

Devant l'ampleur du sujet, il nous a fallu faire un choix. Il nous était impossible de discuter, même superficiellement, tout l'éventail de questions qui entraient dans notre mandat. Nous n'avons pas parlé des négociations destinées à accroître nos échanges commerciaux avec les États-Unis, ni de l'Initiative de défense stratégique car nous les avons traités dans notre rapport provisoire. Comme nous savions que le comité permanent des affaires extérieures et du commerce international entreprenait un examen approfondi de l'aide officielle au développement, nous nous sommes concentrés sur l'orientation globale de la politique canadienne de développement et avons décidé de soumettre au comité permanent les questions qui, à notre avis, méritaient d'être examinées plus en détail. D'autre part, comme un livre blanc sur la politique de défense est en cours de rédaction, nous nous sommes contentés de faire un survol des questions relatives à la défense. Finalement, nous n'avons pas pu effectuer une analyse du coût et des avantages des procédés administratifs, car il nous aurait fallu examiner en détail le fonctionnement du ministère des Affaires extérieures, les ambassades à l'étranger ainsi que les rapports avec les autres ministères et organismes qui s'occupent de questions de défense, d'aide à l'étranger et d'immigration.

Étant donné le peu de temps dont nous disposions — six mois pour les audiences publiques — nous avons décidé de prêter l'oreille aux citoyens plutôt qu'aux fonctionnaires. En outre, notre ordre de renvoi ne nous permettait pas de nous rendre à l'étranger. Nous sommes heureux que tant de Canadiens aient répondu à l'appel du comité et nous espérons que notre rapport reflète leur opinion.

Bien que nous n'ayons pas passé en revue l'administration du ministère des Affaires extérieures, nous avons eu l'occasion de constater combien il était important d'avoir des fonctionnaires de haut calibre, capables de participer à l'élaboration de la politique étrangère du Canada et de la mettre à exécution. Nous sommes convaincus que le Canada est bien représenté par les fonctionnaires qui ont choisi la carrière diplomatique. Nous nous devons de signaler que cette carrière présente davantage de risques qu'auparavant du fait de la recrudescence des attentats terroristes contre le personnel des missions diplomatiques. De plus, nous avons été impressionnés par les nombreuses obligations qui incombent à la famille de notre personnel diplomatique. Des cours de langue, par exemple, devraient être offerts tant à nos représentants officiels qu'à leur conjoint puisque ces personnes représentent également le Canada. Nous prions instamment le gouvernement de conclure avec les pays étrangers des ententes de réciprocité qui permettront aux conjoints de nos diplomates de travailler dans ces pays si tel est leur désir. À ce propos, le gouvernement doit reconnaître qu'un corps diplomatique hautement qualifié est un atout précieux dans la main du Canada lorsqu'il lui faut s'affirmer sur la scène internationale.